Page de la femme

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **61 (1952)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ce sont les enfants qui ont raison...

Par Dora Bourquin

Ces enfants, mais aussi les autres... (Enfants yougoslaves errant au lendemain de la guerre.)

«*Parlez-nous de l'enfance abandonnée*», nous demande-t-on de divers côtés. Mais qu'entend-on par «enfance abandonnée?»

Autrefois...

Il fut un temps, celui de nos grand-mères, où le terme d'«enfant abandonné» évoquait encore, avant tout, l'image pathétique de l'enfant trouvé. Les romans de ce temps-là, surtout ceux dits «à l'eau-de-rose», fourmillaient d'histoires touchantes, dont le point de départ était la découverte d'un bébé tremblant de froid, sur le seuil d'une maison présumée hospitalière... En fait, la pratique de l'abandon délibéré était, autrefois, si répandue, que certains couvents avaient prévu des dispositifs grâce auxquels la jeune femme qui venait, de nuit, déposer son enfant, pouvait le faire en toute sécurité, sans être vue, et sans que l'enfant soit exposé pour le reste de la nuit aux intempéries du dehors.

Aujourd'hui...

On ne trouve plus, de nos jours, d'enfants grelottants, déposés sur le seuil des maisons... La morale et le crime ayant progressé, parallèlement, les mères d'enfants illégitimes ont aujourd'hui ou le courage de faire face à leurs responsabilités et d'élever leur enfant, ou le cynisme de s'en défaire, avant ou après la naissance. D'autre part, si le sort de l'orphelin reste tragique sur le plan moral et affectif, il l'est beaucoup moins qu'autrefois sur le plan matériel: de plus en plus, l'enfant est recueilli par des membres de la famille, ou, à défaut, par des institutions qui se perfectionnent de jour en jour.

C'est donc sur un autre terrain que s'est transportée, actuellement, la question de l'enfance abandonnée.

Les «Laissés-pour compte» de la Guerre

«Treize millions d'enfants européens,» écrivait dernièrement le journal *Réforme* en France, «ont payé de la perte de leur famille le prix de la politique des trop puissants.»

Il n'y a probablement pas, dans le sinistre bilan de deux guerres mondiales, de passif plus écrasant que le cortège de ces millions d'enfants arrachés à leur milieu, et inadaptés; et aucun des admirables efforts entrepris de toutes parts pour les sauver ne pourra jamais leur rendre ce qu'ils ont perdu.

Sur les traces de saint Vincent de Paul et de Pestalozzi, des hommes et des femmes se sont levés, partout, pour venir en aide à l'enfance errante et désaxée, et lui ont, par un miracle d'amour, rendu un foyer, un équilibre, une raison de vivre. Mais il est hors de leur pouvoir de rendre à ces enfants le foyer familial qu'ils ont perdu.

La «Démission des Parents»

Que dire de la souffrance des enfants qui bénéficient d'un foyer «normal», mais qui, au sein même de ce foyer, sont «moralement abandonnés?»

«On a dit que le vingtième siècle était celui de l'enfance, que jamais on ne lui avait fait une pareille place. Sans doute, mais ce siècle est aussi celui de la démission des parents. Par un phénomène mystérieux qui ressemble à une sorte d'égoïsme, le père et la mère ont de plus en plus oublié qu'ils avaient un rôle à jouer dans la vie de leur enfant. Dans le monde désorganisé qui est le nôtre, ils ne se sont pas souciés de lui préparer une place à sa taille et de

la lui préparer eux-mêmes. On lui a découvert une quantité de besoins réels, mais on s'en est remis pour remédier aux fautes d'éducation à des systèmes, à des mouvements; or le club d'enfants le mieux organisé ne remplace pas une vraie famille.

«Le bien et le mal de l'homme mûr ont d'étranges réactions sur les existences enfantines; elles en portent les fruits indélébiles. Et il y a toutes les conséquences de la vie anormale que doivent mener par force tant de parents. Pour avoir ignoré tout cela, notre société découvre que ses enfants sont inaptes à la vie qu'elle leur destinait, et qu'à cause de cela il y a de plus en plus dans le monde d'hommes inutiles, de révoltés, d'aigris, d'êtres pour lesquels le sens d'une vocation n'existe pas *.»

«Moralement abandonnés»

L'autorité tutélaire peut, déclare le Code Civil Suisse, retirer aux parents la garde de leur enfant, *«lorsque son développement physique ou intellectuel est compromis ou lorsque l'enfant est moralement abandonné»*. Lorsque la carence des parents va jusqu'à *«de graves abus d'autorité ou des négligences graves,»* cette autorité peut les déclarer déchus de leurs droits sur l'enfant, et privés de la puissance paternelle.

Et cet «abandon moral» paraît bien être une des plaies les plus graves de notre temps. Laissant de côté, faute de place, la question des enfants que les centres médico-pédagogiques de Paris ont appelé les *«irréductibles»* qui restent heureusement une faible minorité, nous nous attacherons ici à ceux qu'ils qualifient de *«récupérables»*. C'est la grande masse. Pour les rendre à une vie normale, il faut, disent-ils, «ouvrir les yeux des parents sur les erreurs de leur propre comportement, qui sont presque toujours à l'origine du déséquilibre de l'enfant». ...«Ouvrir les yeux des parents...» comme cela paraît simple, sur le papier!...

Les causes de l'«abandon» moral

La famille a-t-elle encore une structure, ou un reste de structure, qui permette de rebâtir? Dans certains foyers, le vice, l'inconduite ou la négligence — ou les trois — ont fait des ravages qui ne laissent aucun espoir de recréer une atmosphère dans laquelle on puisse laisser vivre des enfants. Mais dans la plupart des cas, l'enfant moralement abandonné est victime de déficiences beaucoup plus subtiles, plus difficiles à déceler... Dans le travail de détection qui s'impose, il n'y a pas de raccourcis, pas de solutions toutes prêtes. Les Anglo-Saxons l'ont admirablement compris, qui s'attachent, au moyen du «case-work», à prendre chaque cas pour lui-même, à l'analyser sans idée préconçue; remontant pour cela au passé lointain des parents, à leur propre enfance. Combien d'adultes en effet font, sans le savoir, peser sur leurs enfants le poids de ce qu'ils ont eux-mêmes enduré autrefois... D'autre part, un nombre impressionnant d'enfants qui constituent des «problèmes» angoissants, se trouvent avoir été conçus ou mis au monde avant le mariage... Dans quelle mesure les parents font-ils inconsciemment peser sur eux la réprobation ou les difficultés que leur a causées un mariage forcé?

Il n'y a pas besoin d'aller jusqu'au cas extrême du re-mariage et de la présence d'un beau-père ou d'une marâtre, pour constater que des pères ou des mères peuvent en arriver, pour des raisons diverses et multiples, à détester leur propre enfant...

D'autres parents, au contraire, pour qui le mariage a été une cruelle déception, cherchent par tous les moyens à capter, au détriment du conjoint, la faveur et les grâces de l'enfant. Et l'amour passionné, exclusif et intéressé qu'ils lui marquent est aussi dangereux pour lui que le manque d'affection...

*

Ce sont *les enfants qui ont raison,* s'ils pouvaient exprimer ce qu'ils sentent, ils diraient: «Pourquoi n'avons-nous pas la joie, la sécurité, la détente et la tendresse dont nous avons besoin, autant que d'air et de soleil? Pourquoi n'aimons-nous pas rentrer à la maison? La maison n'est pas faite pour nous, nous le sentons bien... Pourquoi ne nous aime-t-on pas *pour nous-mêmes,* pour ce que nous sommes? Qu'est-ce que cette angoisse qui pèse sur nous, ces mots-couverts, ces silences chargés d'électricité, qui nous obligent à refouler tous nos élans? Pourquoi nous punit-on aujourd'hui, alors qu'hier on nous flattait? Pourquoi n'avons-nous pas le droit, comme les autres enfants, de vivre notre vie?»

Ce cri, l'enfance malheureuse ne le poussera pas... Car elle ne sait pas ce dont elle souffre. Elle le saura plus tard, lorsqu'elle ira grandir la cohorte des adultes inadaptés, aigris, ou révoltés...

Ce cri, c'est à nous de l'entendre...

La radio est faite pour être écoutée et non subie. Dès qu'on ne voue pas toute son attention à l'écoute, celle-ci devient nocive. Fermez le poste. Ecouter et ne faire que cela.

La radio est un délassement pour adultes. Ne laissez pas vos enfants écouter les émissions qui ne leur sont pas destinées, exception faite, si vous y tenez, pour les dernières nouvelles et la musique à leur portée. **Robert Dottrens.**

*) «Réforme», 8 décembre 1951.